

## **A R R E T E**

Le maire de la commune de MIGLOS

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant que la descente des éleveurs de l'estive se déroulera du mardi 04 octobre 2022 au lundi 10 octobre 2022 inclus,

### **ARRETE**

#### **LE STATIONNEMENT DE TOUT VEHICULE EST INTERDIT SUR LA ROUTE PRINCIPALE D'ARQUIZAT**

**du cimetière au restaurant La Taverne  
du mardi 04 octobre 2022 au lundi 10 octobre 2022 inclus**

Le Maire de MIGLOS,  
Le commandant de la gendarmerie de TARASCON,  
Sont chargés par tous les moyens légaux mis à leur disposition de faire respecter le présent arrêté.

Fait à MIGLOS le 03 octobre 2022

Le Maire,  
Sébastien LACROIX